

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2282

présenté par  
Mme Dubost, rapporteure

-----

### ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 35, substituer au mot :

« pour »,

les mots :

« en raison de ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« ou »,

insérer le mot :

« de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel